

**- C O M M U N E D ' O R S A Y -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 septembre 2006**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Monsieur Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, Adjoint - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Jacqueline Bioulac, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zadjé, Mesdames Béatrice Covas, Jocelyne Atinault, Monsieur David Bourgoïn, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Marie-Françoise Parcollet, Agnès Foucher, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

**Absents excusés représentés :**

- Monsieur Jean Montel pouvoir à Marie-Hélène Aubry
- Monsieur Paul Tremsal pouvoir à Monsieur Jean-Marie Sifre
- Madame Rosalina Da Silva Pinto pouvoir à Madame Odile Saint-Raymond
- Monsieur Antoine Di Mascio pouvoir à Madame Dominique Denis
- Monsieur Michel Thomas pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont
- Madame Annie Gutnic pouvoir à Madame Marie-Françoise Parcollet

**Absent :**

- Monsieur Vincent Pilato

Monsieur Jean Briand est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de voter sur l'urgence pour une délibération :

- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration du collège Fleming

Le Conseil municipal vote sur l'urgence, par 28 voix pour, 4 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic, M. Dormont)



## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2006

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2006 est approuvé à l'unanimité des présents.

### DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Emprunt** de 3 000 000 d'euros auprès de la Caisse d'épargne pour le financement des programmes d'investissement
- **Adoption** d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité situés dans le quartier du Guichet à Orsay avec la société EDF Gaz de France Essonne
- **Contrat** relatif à une mission de désinfection des réseaux aérauliques des cuisines professionnelles (cuisines de l'école primaire du Guichet, de l'école et de la crèche de Mondétour, de l'école maternelle Maillecourt et des crèches du Parc et de la Farandole) passé avec la société PH Aéraulique
- **Avenant** à la mission relative à la réalisation d'un inventaire, d'un diagnostic et à la préconisation de conseils de gestion des arbres d'alignement et des arbres des parcs de la Commune d'Orsay avec l'entreprise Arbres Paysages Environnement
- **Acte** constitutif d'une régie d'avances temporaire dans le cadre d'un mini-séjour d'été à la Baule du 24 au 31 août 2006
- **Régie** d'avances temporaire dans le cadre d'un mini-séjour d'été à la Baule du 24 au 31 août 2006 - Nomination d'un régisseur titulaire
- **Contrat** de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale avec la société SACPA
- **Travaux** d'électricité dans le cadre de l'opération de transformation de cuisines traditionnelles en cuisines satellites au groupe scolaire du Guichet avec la société EDF/GDF
- **Travaux** de raccordement en gaz naturel de la crèche les «Trot Menus» située au 6, ter rue Archangé à Orsay avec la société EDF – Gaz de France
- **Contrat** relatif à une mission d'analyse technique préalable à la création d'une baie dans un mur porteur au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, conclu avec le Bureau Véritas
- **Décision** de poursuivre les travaux relatifs à la réfection de diverses voies du quartier de Mondétour de la Commune d'Orsay avec la société APPIA
- **Convention** avec la compagnie Clair de Lune
- **Adoption** d'un marché afférent à la fourniture de mobilier scolaire pour les écoles maternelles, élémentaires et la restauration scolaire - Lot n°2 «Petit mobilier» avec la société Camif Collectivités
- **Adoption** d'un marché afférent à la fourniture de mobilier scolaire pour les écoles maternelles, élémentaires et la restauration scolaire - Lot n°1 «Mobilier scolaire» et Lot n°3 «Mobilier de restauration» avec la société Denis Papin Collectivités
- **Convention** de formation passée avec le Service Public Régional de Formation Jeunesse et Sports
- **Contrat** avec la Compagnie du rendez-vous pour la représentation d'un spectacle
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la fourniture de substrat et à la mise en culture de végétaux dans divers mobiliers et supports fournis par la Commune avec la société Horty Fumel
- **Contrat** passé avec la société Multiphone pour le remplacement de l'installation téléphonique existante au stade nautique municipal
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture d'une benne de compression à feuilles de 7 m3 avec la société BMV
- **Suppression** de la régie de recettes auprès du Centre Technique Municipal

- **Adoption** d'un marché relatif à des travaux de plantation suite à la campagne d'abattage sanitaire réalisée dans les parcs et espaces publics de la Commune d'Orsay avec la société Nouvelle Marcel Villette
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux d'aménagement d'une placette de retournement pour l'accès au groupe scolaire du Centre, rue Serpente à Orsay avec l'entreprise Screg Ile de France Normandie
- **Adoption** d'un marché relatif à l'achat de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année avec la société Blachère Illumination
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la location de bâtiments préfabriqués pour l'Hôtel de Ville d'Orsay avec la société Algeco
- **Contrat** de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville conclu avec la société Schindler
- **Contrat** pour l'acquisition d'un photocopieur Canon IR 2230 avec la BNP Paribas Lease Group
- **Contrat** pour la maintenance et la garantie d'un photocopieur avec la société Delta Système Bureautique Canon
- **Convention** de formation passée avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants
- **Passation** d'un contrat de prestations de services relatif à l'exploitation du stationnement réglementé et payant sur la voirie de la Commune d'Orsay avec la société Omniparc
- **Adoption** d'un marché pour la distribution des supports de communication de la Commune d'Orsay avec le groupe la Poste
- **Adoption** d'un marché relatif à la rénovation acoustique de la salle Jacques Tati située allée de la Bouvêche à Orsay avec la société A.I.A. Industries
- **Adoption** d'un marché relatif à la construction d'un caveau provisoire au cimetière d'Orsay avec l'entreprise Marbrerie Pompes Funèbres Megret
- **Décision** de poursuivre les travaux relatifs à la restructuration de cuisines traditionnelles en cuisines satellites au groupe scolaire du Guichet - lot n°1 - avec la société ERTPI
- **Décision** de poursuivre les travaux relatifs à la restructuration de cuisines traditionnelles en cuisines satellites au groupe scolaire du Guichet - lot n°8 - avec la société STPEE
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de signalisation horizontale comportant des aménagements neufs et des travaux d'entretien sur l'ensemble de la Commune d'Orsay avec la société SARL Jean Huet Signalisation
- **Contrat** avec Ange Magnétic Théâtre pour trois représentations d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2006
- **Contrat** avec Schpouk pour deux représentations d'un spectacle dans le cadre de la fête de la science 2006



**2006-115 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SITUEE A LA MAIRIE ANNEXE DE MONDETOUR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale située à la Mairie annexe de Mondétour.

**2006-116 - RAPPORT D'EXPLOITATION 2005 - LES FILS DE MADAME GERAUD – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE - MONDETOUT)**

- Prend acte du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement (Centre et Mondétour), pour l'année 2005.

**2006-117 - RAPPORT ANNUEL 2005 - VINCI PARK - PARC DUBREUIL ET ILOT DES COURS**

- Prend acte du rapport annuel 2005 présenté par la Société Vinci Park Gestion et des modifications apportées par les services municipaux dans le compte de résultats.

**2006-118 - RAPPORT ANNUEL 2005 - LYONNAISE DES EAUX**

- Prend acte du compte-rendu de gestion de l'année 2005 présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable.

**2006-119 - RAPPORT ANNUEL 2005 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)**

- Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis pour l'année 2005.

**2006-120 - RAPPORT ANNUEL 2005 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE**

- Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée pour l'année 2005.

**2006-121 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FLEMING**

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Fleming :

Ont obtenu :	- Madame Denis	:	26 voix pour 4 élus ne participant pas au vote 2 abstentions
	- Madame Foucher	:	26 abstentions 4 élus ne participant pas au vote 2 voix pour

Madame Dominique DENIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élue en qualité de membre du Conseil d'administration du Collège Fleming.

Les représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Collège Fleming sont :

- Mme Rosalina DA SILVA PINTO
- Mme Edith ROUCHES
- Mme Dominique DENIS

**2006-122 - INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE : ENGAGEMENT DE REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

La séance est suspendue à 20h55 pour laisser la parole au Directeur général des services qui présente l'objet de la délibération et reprend à 21h00.

Le Conseil municipal par 31 voix pour, 1 abstention (M. Darvenne) :

- Décide que la Commune d'Orsay réintégrera progressivement l'ensemble des actifs, c'est à dire les travaux réalisés sous mandat, et du passif, c'est à dire les emprunts émis par le syndicat pour le compte de la Commune d'Orsay, à compter de l'exercice 2007 pour les conventions de mandat achevées et dont le quitus est prêt à être délivré par les services du Trésor.
- Décide que les autres conventions de mandat seront intégrées au budget communal sur l'exercice 2008.
- Décide de ne plus recourir à de nouvelles conventions de mandat avec le SIEVYB et à ne plus procéder à de quelconques avenants portant sur les conventions de mandats passées.
- Demande de donner quitus, via des délibérations à venir, au Syndicat intercommunal pour l'équipement de la vallée de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB) pour les travaux portant sur la convention de mandat du 28 février 1997 portant sur 457 347 €, la convention de mandat du 23 octobre 1997 portant sur 457 347 €, la convention de mandat du 29 mai 1998 portant sur 914 694 €, la convention de mandat du 9 mars 1999 portant sur 2 439 184 €, la convention de mandat du 27 avril 2000 et à son avenant portant le montant des travaux à 914 694 €, la convention de mandat du 27 septembre 2001 portant sur 2 286 735 € et la convention de mandat signée à la même date portant sur 7 622 450 €.
- Demande aux services de l'Etat de bien vouloir procéder au versement du FCTVA dès lors que les quitus auront été acceptés et que l'actif et le passif portant sur les travaux de voiries auront été intégrés à la comptabilité et au budget communal.

**2006-123 - INTERCOMMUNALITE - CAPS : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'établissement de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse :

Ont obtenu :	- Madame Lauriat	: 26 voix pour 6 abstentions
	- Monsieur Dormont	: 6 voix pour 26 abstentions

Madame Marie Lauriat ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élue en qualité de représentant du Conseil municipal d'Orsay, au sein du Conseil d'établissement de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse.

**2006-124 - INTERCOMMUNALITE - CAPS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Approuve le montant de 5 561 € pour la Commune d'Orsay dans le cadre de la compétence «Equipements culturels d'intérêt communautaire».

- Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2006-125 - INTERCOMMUNALITE - CAPS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Approuve le montant de 12 499 € pour la Commune d'Orsay dans le cadre de la compétence «Politique de la ville».
- Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2006-126 - INTERCOMMUNALITE - CAPS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Approuve le montant des charges nettes transférées à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la compétence «Equilibre social de l'habitat», commune par commune (0 € pour la Commune d'Orsay).
- Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2006-127 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ANTIN RESIDENCE EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS ETUDIANTS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rapporte la délibération n° 2005-55 en date du 9 mai 2005, par laquelle le Conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la Commune à la SA HLM « ANTIN RESIDENCES » :
  - pour le remboursement de deux emprunts « PLUS » d'un montant total de 6 965 000 €,
  - pour le remboursement de deux emprunts « PLAI » d'un montant total de 250 000 €,
- Accorde sa garantie d'emprunt, dont les caractéristiques figurent en annexe ci-jointe, à la SA HLM « ANTIN RESIDENCES » sise 59 rue de Provence 75439 Paris Cedex 09 pour le remboursement de deux emprunts « PLUS » d'un montant total de 6 965 000 € que la société « ANTIN RESIDENCES » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition des immeubles du village 1 de la résidence « les Jardins de Fleming » à Orsay, ainsi que la réhabilitation desdits bâtiments en 229 logements pour étudiants.

- Accorde sa garantie d'emprunt, dont les caractéristiques figurent en annexe ci-jointe, à la SA HLM « ANTIN RESIDENCES » sise 59 rue de Provence 75439 Paris Cedex 09 pour le remboursement de deux emprunts « PLAI » d'un montant total de 250 000 € que la société « ANTIN RESIDENCES » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition des immeubles du village 1 de la résidence « les Jardins de Fleming » à Orsay, ainsi que la réhabilitation desdits bâtiments en 12 logements pour étudiants.

- S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- S'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

#### **2006-128 - FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2006 - AFFECTATION**

Le conseil municipal par 25 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, Messieurs Dormont et Darvenne), 1 élu ne participant au vote (Mme Saint-Raymond) :

- Affecte les subventions communales aux associations suivantes :

- Office du tourisme de la Vallée de Chevreuse.....	17 700 €
- Les Scrabbleurs orcéens.....	100 €
- Scouts et Guides de France.....	1 800 €
- Association culturelle portugaise.....	1 300 €
- Lycée Blaise Pascal, atelier Théâtre.....	500 €
(en remplacement de la subvention versée au foyer du Lycée)	
	<hr/> 21 400 €

- Affecte à l'association « Virades de l'Espoir » de l'Yvette une subvention de 1 477,50 €, soit un montant total de **22 877,50 €**.
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2006 de la Commune, compte 6574.

#### **2006-129 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - VILLE**

Le conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, Messieurs Dormont et Darvenne) :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget vil le 2006 ci-dessous.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2006	Dm1	Total Budget
014	Atténuation de produits	149 401,00 €		149 401,00 €
011	Charges à caractère général	5 599 673,00 €		5 599 673,00 €
012	Charges de personnel	12 131 689,00 €		12 131 689,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 737 747,00 €		1 737 747,00 €
66	Charges financières	833 950,00 €		833 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	227 250,00 €	50 000,00 €	277 250,00 €
	<i>678 Autres charges exceptionnelles</i>	<i>0,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	650 923,00 €		650 923,00 €
023	Virement à la section investissement	2 990 065,25 €		2 990 065,25 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 320 698,25 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>24 370 698,25 €</b>

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2006	Dm1	Total Budget
013	Atténuation de charges	214 500,00 €		214 500,00 €
70	Produits de gestion courante	2 402 500,00 €		2 402 500,00 €
73	Impôts et taxes	15 742 000,00 €		15 742 000,00 €
74	Dotations subvent. et participat.	3 790 000,00 €		3 790 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	313 200,00 €		313 200,00 €
77	Produits exceptionnels	56 000,00 €	50 000,00 €	106 000,00 €
	<i>778 Autres produits exceptionnels</i>	<i>0,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	
79	Transferts de charges	23 000,00 €		23 000,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	170 000,00 €		170 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 609 498,25 €		1 609 498,25 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>24 320 698,25 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>24 370 698,25 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses d'investissement	Budget Primitif 2006	Dm1	Total Budget
10	Dotations et fonds de réserve	2 500,00 €		2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 428 216,00 €	50 000,00 €	1 478 216,00 €
20	Immobilisations incorporelles	151 999,90 €		151 999,90 €
204	Subventions d'équipement versée	12 220,00 €		12 220,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 727 291,53 €	-51 275,00 €	1 676 016,53 €
	<i>2117 Bois et forêts</i>	<i>150 516,46 €</i>	<i>-1 275,00 €</i>	<i>149 241,46 €</i>
	<i>2182 matériel de transport</i>	<i>222 909,26 €</i>	<i>-50 000,00 €</i>	<i>172 909,26 €</i>
23	Immobilisations en cours	9 119 468,46 €		9 119 468,46 €
27	Autres immobilisations financières		1 275,00 €	1 275,00 €
	<i>275 Dépôts et cautionnements versés</i>		<i>1 275,00 €</i>	<i>1 275,00 €</i>
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	170 000,00 €		170 000,00 €
		12 611 695,89 €		12 611 695,89 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 547 213,85 €		1 547 213,85 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>14 158 909,74 €</b>		<b>14 158 909,74 €</b>

Chapitres	Recettes d'investissement	Budget Primitif 2006	Dm1	Total Budget 2006
10	Dotations fonds divers et réserves	1 092 000,00 €		1 092 000,00 €
13	Subventions d'investissement recues	2 251 772,00 €		2 251 772,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900 217,73 €		6 900 217,73 €
21	Virement de la section fonctionnement	2 990 065,25 €		2 990 065,25 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	650 923,00 €		650 923,00 €
		13 884 977,98 €		13 884 977,98 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	273 931,76 €		273 931,76 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>14 158 909,74 €</b>		<b>14 158 909,74 €</b>



## 2006-130 - FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : VEHICULES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate que les sorties d'actif concernant le compte 2182 (matériel de transport) s'élèvent à 378 223,40 €.
- Constate que l'état des véhicules figurant à l'actif communal au 31 décembre 2005, compte 2182 (matériel de transport) se monte à 538 774,79 €.
- Approuve ainsi l'ajustement du compte 28182 (amortissement du matériel de transport) pour un montant de **110 076.55 €** correspondant aux amortissements antérieurs des véhicules sortis de l'actif.
- Autorise le Comptable à procéder aux écritures de régularisation.

## 2006-131 - FINANCES - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 4 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Adopte les tarifs de location de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville conformément au tableau ci-dessous :

Forfait à la journée	Entreprise, Syndic, EPCI, Association extérieure	Particulier orcéen	Association orcéenne
Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville	500€ 250€ < à 3h	200 €	200 €

- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 2 octobre 2006.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la location de cette salle.

## 2006-132- FINANCES - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX (PRECISIONS BUDGETAIRES)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Précise que le montant du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux est imputé sur les budgets de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

Imputation comptable	Désignation	Montant total TTC annuel du Marché	Budget Commune Montant TTC annuel	Budget CCAS Montant TTC annuel
60621	P1 : Combustible et eau chaude sanitaire	462 724,91 €	405 732,90 €	56 992,01 €
6156	P2 : Maintenance des installations	85 919,75 €	79 490,72 €	6 429,03 €
2158	P3 : Renouvellement des Chaudières	77 041,57 €	69 751,95 €	7 289,62 €
		625 686,23 €	554 975,57 €	70 710,66 €

- Dit que les factures seront établies par l'entreprise DALKIA en fonction du lieu d'exploitation des installations thermiques et seront directement imputées sur le budget concerné.

### **2006-133 - PERSONNEL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif ci-dessous, qui tient compte des modifications liées à :
  - 3 transformations de postes
  - 1 création de poste
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

<b>CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR</b>	<b>NOUVEAU CADRE D'EMPLOI</b>	<b>SERVICES CONCERNES</b>
<b><u>3 transformations de postes</u></b>		
1 auxiliaire de puériculture principale Titulaire – Poste non pourvu	1 auxiliaire de puériculture Poste à pourvoir	Petite enfance
1 éducateur principal de jeunes enfants. Titulaire – Poste non pourvu	1 éducateur de jeunes enfants Poste à pourvoir	Petite enfance
1 ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe Titulaire – Poste non pourvu	1 auxiliaire de puériculture Poste à pourvoir	Petite enfance
<b><u>1 création de poste</u></b>		
1 contrat d'apprentissage	Pourcentage du SMIC selon l'âge	Bâtiment- menuiserie

### **2006-134 - SERVICES TECHNIQUES - MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU DESSERVANT LA COMMUNE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au lancement de la procédure de mise en place des périmètres de protection autour des ouvrages de prélèvement d'eaux suivants :
  - Usine de Morsang-sur-Seine, prélèvement en Seine sur la Commune de Morsang-sur Seine
  - Usine de Viry-Châtillon, prélèvement en Seine sur la Commune de Viry-Châtillon

### **2006-135 - URBANISME - DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS COMMERCIAUX ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les périmètres dit « périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité » qui sont délimités comme suit :
  - Zone UA du Plan d'Occupation des Sols (centre-ville)
  - Zone UG du Plan d'Occupation des Sols (rue Charles de Gaulle, Mondétour)
  - Zone UH du Plan d'Occupation des Sols (secteur de Mondétour)
- Décide d'instaurer au profit de la Commune le droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux situés dans les périmètres de sauvegarde ci-dessus définis, à compter de la publication du décret du Conseil d'Etat précisant les conditions d'application de ces dispositions.
- Autorise le Maire à exercer ce droit de préemption conformément à l'article L2122-22-21° du Code général des collectivités territoriales et à signer tous documents s'y rapportant.
- Dit que les mesures de publicité seront effectuées conformément aux articles R211-2 à R211-4 du code de l'urbanisme.

### **2006-136 - URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Approuve le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols.
- Précise que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Indique que, conformément aux articles L.123-10 dernier alinéa et L.123-19 du Code de l'urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Orsay aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Indique que, conformément à l'article L.123-12 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire un mois après sa transmission en préfecture, et après l'accomplissement des mesures de publicité.

### **2006-137 - URBANISME - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic, M. Dormont) 2 abstentions (Mme Foucher, M. Darvenne) :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gif-sur-Yvette, sous réserve de créer, d'une part, de nouvelles infrastructures routières, d'autre part, des dessertes en transports en commun vers les gares de la ligne B du RER et enfin de reporter toute modification des règles d'urbanisme sur le plateau de Saclay à la fin de l'année 2008.

### **2006-138 - SCOLAIRE - FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES D'ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 580 € par an et par enfant le montant des frais de scolarité applicables aux communes dont les enfants fréquentent les écoles publiques d'Orsay.
- Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2007.

**2006-139 - SCOLAIRE - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SAINTE-SUZANNE ET COURS SECONDAIRE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Fixe à 580 € par an et par enfant le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association Sainte Suzanne et Cours Secondaire d'Orsay et accueillant des enfants orcéens en classe maternelle et élémentaire.
- Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2007.

**2006-140 - SCOLAIRE - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION SITUEES HORS COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Fixe à 580 € par an et par enfant le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées hors de la commune d'Orsay et accueillant des enfants orcéens en classe élémentaire.
- Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2007.

**2006-141 - PETITE ENFANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT CENTRE MULTI-ACCUEIL «LE PETIT PRINCE» ET HALTE-GARDERIE «LA BOITE A COUCOU» AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE ET DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

**2006-142- SPORT - TARIFICATION SPECIFIQUE DE LA PISCINE MUNICIPALE AUX MEMBRES DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'application du tarif adulte orcéen voté par délibération n° 34 du 25 mars 2002, aux membres de l'Amicale de la CAPS. Les tarifs d'entrée à la piscine municipale pour les membres de l'Amicale de la CAPS au ticket et à la carte, seront donc les suivants :
  - 20,00 € pour un carnet de dix tickets
  - 3,70 € l'entrée pendant la saison d'hiver
  - 5,50 € l'entrée pendant la saison d'été

- Dit que pour l'application de ce tarif, les membres de l'Amicale de la CAPS devront présenter leur carte d'adhérent munie d'une photographie.
- Dit que ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.
- Autorise le Maire à prendre tout acte afférent à cette mesure.

**2006-143 - SPORT - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS), DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DU PREMIER DUATHLON A ORSAY DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), du Conseil Général de l'Essonne, de la Région Ile-de-France et de divers partenaires économiques.
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.
- Décide de fixer la participation à un euro par participant.
- Décide de reverser les sommes collectées à une association humanitaire : « ANTENNA TECHNOLOGIES Burundi » : solidarité France-Burundi.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

**2006-144 - CULTURE - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE DU GUICHET – CREATION DU SQUARE PIERRE-GILLES DE GENNES**

Le conseil municipal par 28 voix pour, 4 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Décide de dénommer le square situé 4, rue de Versailles à Orsay « square Pierre Gilles de Gennes ».

**2006-145 - MOTION - POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COMMUNES**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Souhaite faire part au Président du Conseil général de l'Essonne et aux conseillers généraux de son inquiétude grandissante face à la remise en cause des contrats triennaux dont les conséquences financières ne lui permettront plus de répondre concrètement aux besoins de ses habitants.
- Demande au Président du Conseil général de l'Essonne et aux conseillers généraux de bien vouloir maintenir le dispositif du contrat triennal plus favorable aux communes.

---

La séance est levée à 22H35

---

Orsay, le

Le Maire,

Marie-Hélène AUBRY.